



43620 SAINT-PAL-DE-MONS
(HAUTE-LOIRE)

Téléphone 04 71 61 01 51

Fax 04 71 66 17 40

E-mail : contact@mairie-saintpaldemons.fr

Site : mairie-saintpaldemons.fr

RELEVÉ DE DÉCISIONS CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 21 Décembre 2020

L'an deux mil vingt et le Lundi vingt-et-un Décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Pal-de-Mons, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur RIFFARD Patrick, Maire.

Présents : Guy DECROIX, Nathalie MARTORELL, Jean-François CONVERS, Sandrine ARNAUD, Gérard SABOT, Adjoint, Christian CHAMBERT, Pierre LARDON, Lysiane SOUVIGNET, Conseillers Municipaux Délégués, Magali BERTHON, Michel CONVERS, Stéphanie GUILLEMET, Maryvonne MASSARDIER, Jacques MOGIER, Patrick PASSOT, Nathalie SAMUEL, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : Lucie VINCENDON (pouvoir donné à Patrick RIFFARD),

Absents : Chrystelle FREZIER - SOUVIGNET, Gilles BARRALLON.

Secrétaire : Sandrine ARNAUD.

Le Relevé de Décisions du Conseil Municipal du Vendredi 27 Novembre dernier est soumis à l'approbation de l'Assemblée. Il est adopté à l'unanimité.

FINANCES

1 - Espace de Santé - Bail sur Local Mutualisé

Comme souvent évoquées au Conseil Municipal, les difficultés rencontrées pour inciter des Professionnels de Santé à s'installer à l'Espace de Santé sont un élément à prendre en compte. Afin de rendre la Commune plus attractive et pour répondre à la demande de praticiens intéressés, il pourrait être envisagé de conclure une Convention d'Occupation de Locaux partagés.

La durée de ces Baux serait de six mois renouvelable une fois, le coût horaire d'occupation fixé à 7 €uros Toutes Taxes Comprises.

Après en avoir délibéré, le Conseil se déclare à l'unanimité favorable à cette proposition.

2 - Participation de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'Année 2020

La Convention d'Objectifs et de Moyens entre l'Office de Tourisme Intercommunal et la Commune de Saint-Pal-de-Mons signée le 4 Avril 2014. Ont ainsi été définies les modalités de mise à disposition par la Commune du personnel et des moyens matériels nécessaires au fonctionnement du Bureau Local de l'Office de Tourisme Intercommunal. En contrepartie, l'Office de Tourisme Intercommunal s'engage à verser à la Commune de Saint-Pal-de-Mons un loyer et une participation aux Charges de Fonctionnement estimées à 569 Euros par an ainsi que 13 % des charges salariales annuelles sur la part du temps consacré par l'Agent à l'Office de Tourisme Intercommunal (56.98 h mensuelles). Pour l'année 2020, le calcul étant le suivant :

$19.80 \text{ €} \times 56.98 \times 12 = 13\,538.45 \text{ Euros}$;

$13\,538.45 \times 13\% = 1\,760 \text{ Euros}$.

Un Avenant à la Convention réactualise annuellement la Participation de l'Office de Tourisme Intercommunal.

Pour l'année 2020, la Participation sera la suivante :

- Charges salariales annuelles : 1 760 Euros ;
 - Participation aux charges de fonctionnement : 569 Euros ;
- Soit un total de 2 329 Euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer l'Avenant Numéro 7 relatif à la participation de l'Office de Tourisme Intercommunal pour l'année 2020 et lui demande bien vouloir émettre le Titre de Recette correspondant.

3 - Prix Assainissement 2021

Le Conseil Municipal décide de maintenir, à compter du 1^{er} Janvier 2021 les Tarifs de l'Assainissement comme suit :

- L'Abonnement Annuel : **30 Euros (soit 2.50 Euros par mois)**
- Le Prix du m³ d'Eau consommée : **1 Euros**.
- Eaux Puisées et Rejetées dans le Système d'Assainissement Collectif - 25 m³ par personne avec un plafond de 150 m³.
Tarif par m³ : **1 Euros**.

4 - Tarifs Communaux à compter du 1^{er} Janvier 2021

Le Conseil Municipal prend connaissance des tarifs appliqués au titre de l'Année 2020 par Délibération du 19 Décembre 2019.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide que pour l'année 2021 les tarifs resteront inchangés et seront donc les suivants :

AIDES COMMUNALES POUR LES VOYAGES SCOLAIRES À CARACTÈRE PÉDAGOGIQUE

Voyages scolaires organisés par les Lycées, les Collèges et les Écoles primaires de Saint-Pal-de-Mons auxquels participent des enfants de la Commune, en résidence principale :
Montant forfaitaire journalier, par enfant pour les six premiers jours : 6,00 Euros par jour ;
Montant forfaitaire journalier par enfant pour les jours suivants : 4,00 Euros par jour.

Ces aides sont versées directement aux organisateurs des séjours, sur présentation d'une liste nominative à la fin du séjour.

CIMETIÈRE

TOMBES et CAVEAUX

Concessions trentenaires :	60 €uros le m ² ;
Concessions à perpétuité :	200 €uros le m ² .

COLUMBARIUM

Concession trentenaire d'une case de quatre urnes : 1 500 €uros.

DROITS DE PLACE

MARCHANDS - FORAINS OCCASIONNELS

Vendeurs avec camion - magasin (Coloris Blanc) :	20 €uros ;
Étalages inférieurs à 5 mètres linéaires (Coloris Rose) :	4 €uros ;
Étalages compris entre 5 et 10 mètres linéaires (Coloris Bleu)	6 €uros ;
Étalages supérieurs à 10 mètres linéaires (Coloris Vert) :	7 €uros.

MARCHANDS - FORAINS RÉGULIERS (prix forfaitaire, surface variable)

Pour un emplacement par semaine :	150 €uros par an.
Pour deux emplacements par semaine :	210 €uros par an.

LOCATION DES SALLES DU BÂTIMENT À USAGE MULTIPLE

Particuliers :

Exclusivement pour les résidents de SAINT-PAL-DE-MONS à titre principal ou à titre secondaire, uniquement pour des fêtes familiales :

- Réservation pour une durée limitée à trois ou quatre heures pour des apéritifs ou vins d'honneur à l'occasion de mariages uniquement (nettoyage compris) : 110 €uros ;
- Tous les autres cas : mariages, repas de familles, anniversaires, soirées prolongées (nettoyage compris) : 160 €uros.

Associations :

Organisatrices de soirées récréatives (concours de belote, fêtes de quartiers, etc...)

- Location : Gratuite ;
- Prix du nettoyage par réservation :
 - 50 €uros ;
 - Gratuit si la salle est rendue propre.

Associations :

Utilisatrices pour des réunions, des Assemblées Générales, voire des Entraînements :

- Location - nettoyage compris : Gratuite.

LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES

Associations :

Soirées récréatives ou Culturelles

- Location Gratuite ;
- Montant du nettoyage par réservation : 70 €uros.

Particuliers :

- Location - nettoyage compris pour une Soirée de moins de 12 heures, le vendredi exclusivement :
 - demandeur de Saint-Pal-de-Mons : 200 €uros ;
 - demandeur extérieur : 300 €uros.
- Location - nettoyage compris pour deux Journées (samedi et dimanche) :
 - demandeur de Saint-Pal-de-Mons : 400 €uros ;
 - demandeur extérieur : 600 €uros.
- Option montage de podium jusqu'à 6 m² maximum : 50 €uros.

LOCATION DE LA SALLE DE VOTE

- Location pour les particuliers pour des apéritifs ou vins d'honneur à l'occasion de mariages (nettoyage compris) : 160 €uros.
- Location pour les Associations pour des réunions uniquement (nettoyage compris) : Gratuite.

LOCATION DE MOBILIER AUX PARTICULIERS

- Location par banc : 2,00 €uros ;
- Location par table : 3,00 €uros.

LOCATION DE MOBILIER AUX ASSOCIATIONS

- Location : Gratuite.

LOCATION DU PLANCHER

Particuliers :

- Location du plancher : 120 €uros.

LOCATION DU PODIUM AUX ASSOCIATIONS EXTÉRIEURES À LA COMMUNE

- Prêt minimum de 30 m² - Location par m² : 3 €uros.

LOCATION ANCIENNE CASERNE

Comprenant notamment 2 emplacements pour voiture, par mois : 60 €uros ;
Comprenant notamment 2 emplacements pour voiture, par mois pour les sociétés : 150 €uros.

PHOTOCOPIES

Pour les Associations :

Gratuit strictement d'Intérêt Communal en Noir et Blanc uniquement.

IMPRESSIONS / RELIURE / PLASTIFICATION À LA MÉDIATHÈQUE

Impressions à la Médiathèque :

- 0,30 €uros la feuille A4 (pour les impressions en Noir et Blanc) ;
- 0,50 €uros la feuille A3 (pour les impressions en Noir et Blanc) ;
- 1,00 €uros la feuille A4 (pour les impressions en Couleur) ;
- 1,50 €uros la feuille A3 (pour les impressions en Couleur) ;
- 3.30 €uros par reliure ;
- 2.50 €uros par feuille A4 plastifiée ;
- 4.00 €uros par feuille A3 plastifiée.

ABONNEMENTS MÉDIATHÈQUE

Abonnement Médiathèque uniquement :

- 14 €uros par abonnement « individuel » à la Médiathèque uniquement ;
- 20 €uros par abonnement « Famille » à la Médiathèque uniquement ;
- 10 €uros par abonnement pour les moins de dix-huit ans, demandeurs d'emploi ou étudiants de moins de vingt-six ans, à la Médiathèque uniquement.

Abonnement Médiathèque et Internet :

- 18 €uros pour 20 heures par an de consultation Internet par abonné ;
- 24 €uros pour 40 heures par an de consultation Internet par famille (2 personnes minimum) ;
- 14 €uros pour 20 heures par an de consultation Internet pour les moins de dix-huit ans, demandeurs d'emploi ou étudiants de moins de vingt-six ans.

Internet uniquement :

- 5 €uros pour 10 heures de consultation Internet.

5 - Tarifs 2021 Cantines Scolaires

Le Conseil Municipal aborde la question des tarifs appliqués aux deux Cantines Scolaires par Délibération du 19 Décembre 2019 :

- Le repas enfant : 3.80 €uros ;

- Le repas adulte : 4.50 €uros.

Ces tarifs sont reconduits à l'unanimité pour l'Année 2021.

6 - Plate-forme de Dématérialisation des Marchés Publics - Prolongation du Groupement de Commandes avec le Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale de La Haute-Loire d'une année

Compte-tenu du contexte sanitaire, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la prolongation pour une année à compter du 1^{er} Janvier 2021, du partenariat actuel afin que les membres du Groupement puissent disposer d'une plate-forme de Dématérialisation (profil acheteur) pour la passation de leurs consultations de **Marchés Publics**. Le nouveau terme est donc fixé au 31 Décembre 2021.

7 - Aménagement du Centre-Bourg - Avenant au Marché du Lot 1

La délibération du 12 Avril 2019 relative au choix des entreprises pour la réalisation des Travaux d'Aménagement du Centre-Bourg est porté à la connaissance du Conseil Municipal.

Le Lot Numéro 1 - Terrassements, démolitions, revêtements de sols a été attribué au **Groupement de la Société par Actions Simplifiée DUFU CHAVANAT ENROBÉS, situé sur la Zone Artisanale du Rousset - LES VILLETES (43 600) / OLIVEIRA DELIANCE Travaux Publics 43 Zone Industrielle l'Estrade - POLIGNAC (43 000).**

Une opération dite de « confusion de patrimoine » de la **Société par Actions Simplifiée DUFU CHAVANAT ENROBÉS** par sa Société mère, la **Société par Actions Simplifiée MOULIN** fait l'objet d'un Avenant au marché, l'activité de DUFU CHAVANAT étant désormais réalisée sous le nom MOULIN à la date du 1^{er} Octobre 2020.

Le Conseil autorise le Maire à signer l'Avenant au Marché.

QUESTIONS DIVERSES

8 - Reprise d'une Tombe au Cimetière Communal

Le Conseil Municipal est informé de la demande d'un titulaire d'une concession au Cimetière d'échanger la tombe pour un caveau de même surface.

Le Conseil Municipal n'émet aucune réserve sur la procédure.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée.

Saint-Pal-de-Mons,

Le Lundi 28 Décembre 2020

La Secrétaire



Sandrine ARNAUD

Le Maire



Patrick RIFFARD